

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

Sommaire

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 4
Bilan	5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 18



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du
Centre Des Femmes West Island

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND (l'« Organisation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisation tire des produits de dons, dont il n'est pas possible de vérifier l'exhaustivité de façon satisfaisante pour notre audit. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'Organisation. Donc, nous n'avons pas pu déterminer si, au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, et pour les exercices terminés à ces dates, certains ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, des produits, de l'excédent des produits sur les charges, ainsi que les actifs à court-terme et l'actif net pour l'année se terminant le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025. Une opinion d'audit avec réserve a été exprimée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2026 et de l'exercice terminé le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LCA CPA LLP¹

Montréal, Québec
Le 3 juin 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A142238


CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

BILAN

31 MARS 2026

	2026	2025
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	173 716 \$	204 991 \$
Subventions et contributions à recevoir à court terme (note 3)	409 879	413 055
Frais payés d'avance	4 503	3 758
	588 098	621 804
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	35 900	38 039
	623 998 \$	659 843 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	17 993 \$	25 977 \$
Apports reportés à court-terme et produits différés (note 6)	486 290	479 672
	504 283	505 649
APPORTS REPORTÉS (note 6)	9 893	-
	514 176	505 649
ACTIF NET		
ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS	37 191	38 039
ACTIF NET NON AFFECTÉ	72 631	116 155
	109 822	154 194
	623 998 \$	659 843 \$

Pour le conseil d'administration,

 _____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND**RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
PRODUITS		
Contributions et subventions (annexe A)	523 655 \$	445 632 \$
Cours (annexe B)	124 395	111 637
Adhésions	24 248	21 195
Dons	18 118	25 489
Activités de financement	17 038	10 809
	707 454	614 762
CHARGES		
Salaires et sous-traitants (annexe D)	563 136	505 481
Administration (annexe E)	137 096	124 028
Activités (annexe C)	38 273	25 818
Amortissement des immobilisations corporelles	13 321	13 284
	751 826	668 611
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(44 372) \$	(53 849) \$

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	Immobilisations corporelles	Non affecté	2026 Total	2025 Total
SOLDE AU DÉBUT	38 039 \$	116 155 \$	154 194 \$	208 043 \$
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(12 031)	(32 341)	(44 372)	(53 849)
INVESTISSEMENT - IMMOBILISATIONS	11 183	(11 183)	-	-
SOLDE À LA FIN	37 191 \$	72 631 \$	109 822 \$	154 194 \$

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(44 372) \$	(53 849) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 321	13 284
	(31 051)	(40 565)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 8)	1 065	35 428
	(29 986)	(5 137)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 182)	-
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette des apports reportés	9 893	-
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(31 275)	(5 137)
ENCAISSE AU DÉBUT	204 991	210 128
ENCAISSE À LA FIN	173 716 \$	204 991 \$

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre des Femmes West Island est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies comme organisme sans but lucratif. La mission de l'Organisation est d'améliorer la qualité de vie des femmes de l'Ouest-de-l'Île et de la communauté en général en offrant des services éducatifs, sociaux et récréatifs. Le Centre est ouvert à toutes les femmes sans distinction d'âge, de race ou de milieu socio-économique.

L'Organisation est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, et à ce titre, ne paie pas d'impôt sur le revenu et peut produire des reçus fiscaux à ses donateurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Organisation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada.

Comptabilisation des produits

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produit dans l'exercice où les dépenses associées ont été encourus. Les apports non-affectés sont comptabilisés lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Les apports de dotation sont comptabilisés en augmentation directe de l'actif net.

Les produits de collecte de fonds sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'activité se produit.

Les produits de cours et d'adhésions sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Les dépôts reçus des membres pour les cours non terminés à la fin de l'exercice sont comptabilisés en tant que produits reportés.

Les frais d'administration relatifs aux subventions sont enregistrés lorsque la subvention est constatée.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Le fonds non-affecté est un fonds qui comptabilise les opérations de l'organisation relatives aux opérations courantes de revenus et dépenses.

Le fonds d'immobilisations corporelles est un fonds qui comptabilise les opérations de l'organisation relatives au matériel informatique, mobilier de bureau et améliorations locatives.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale sous le forme de subventions est enregistrée lorsque gagnée et lorsque la collection est raisonnablement assurée.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Apports reçus sous forme de services

L'Organisation dépend des services de bénévoles, qui contribuent de leur temps. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la dépréciation des actifs financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Organisation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS À RECEVOIR

Les contributions et subventions à recevoir au cours du prochain exercice représentent 125 000 \$ de contributions non reçues de Centraide toutes non affectées, et 284 879 \$ de subventions non reçues et non affectées du Programme de soutien aux organismes communautaires. Les contributions et subventions à recevoir au cours du dernier exercice représentent 133 213 \$ de contributions non reçues de Centraide pour lesquelles 62 513 \$ sont affectées et 77 700 \$ sont non affectées, et 279 842 \$ de subventions non reçues et non affectées du Programme de soutien aux organismes communautaires.

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2026

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	36 131 \$	27 126 \$	9 005 \$	8 695 \$
Mobilier de bureau	27 478	18 353	9 125	2 689
Améliorations locatives	208 952	191 182	17 770	26 655
	272 561 \$	236 661 \$	35 900 \$	38 039 \$

5. CRÉDITEURS

	2026	2025
Créditeurs et frais courus	13 101 \$	15 999 \$
Déductions à la source	2 903	3 704
Taxes de vente à payer	1 989	6 274
	17 993 \$	25 977 \$

6. APPORTS REPORTÉS ET PRODUITS DIFFÉRÉS

Les apports reportés de l'année en cours représentent 49 909 \$ de produits des cours pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus, 409 879 \$ de ressources non dépensées non affectées et 26 502 \$ de ressources non dépensées affectées. Les apports reportés de l'année précédente représentaient 34 985 \$ de produits des cours pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus, 409 220 \$ ressources non-dépensées non affectées et 35 467 \$ de ressources non dépensées affectées.

Les apports en capital différés non courants, d'un montant de 9 893 \$, correspondent aux subventions externes affectées non amorties et non utilisées reçues pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports en capital est comptabilisé en produits dans le compte de résultat selon les mêmes modalités que la charge d'amortissement des immobilisations correspondantes.

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2026

7. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'Organisation en vertu d'un bail totalise 310 734 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2027	66 105 \$
2028	68 341
2029	71 073
2030	73 915
2031	31 300
	<hr/>
	310 734 \$

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2026	2025
Subventions et contributions à recevoir à court terme	3 176 \$	(64 237) \$
Frais payés d'avance	(745)	353
Créditeurs	(7 984)	6 890
Apports reportés à court terme	6 618	92 422
	<hr/>	<hr/>
	1 065 \$	35 428 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisation est exposée au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisation est principalement lié aux subventions et contributions à recevoir.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes créditeurs.

10. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Organisation a obtenu 53% de ses produits avec une subvention gouvernementale. (2025: 45%)

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
ANNEXE A		
CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS		
Programme de soutien aux organismes communautaires/ - mission globale	282 805 \$	273 818 \$
Centraide	125 000	107 783
Fondation privées	27 625	19 623
New Horizons	19 766	-
Temps pour Deux - Nord et Sud	18 076	15 234
West Island Community Shares	15 000	15 000
Subventions provinciales et municipales	13 103	-
Senior Action Program	7 839	5 661
Frais de gestion	5 126	-
Québec Emploi et Solidarité Sociale	4 725	8 213
Support à l'action bénévole - Ministère des Finances	3 300	300
Amortissement des apports reportés	1 290	-
	523 655 \$	445 632 \$

ANNEXE B

COURS

Conditionnement physique	47 221 \$	42 478 \$
Intérêts particuliers	25 385	22 964
Bien-être	24 152	17 601
Cours pour enfants	19 067	20 730
Développement personnel	8 570	7 864
	124 395 \$	111 637 \$

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
ANNEXE C		
ACTIVITÉS		
Activités spéciales	14 478 \$	6 488 \$
Initiatives communautaires	14 207	2 542
Loyer programmation	4 847	14 101
Loyer pour activités de sensibilisation	3 175	800
Fournitures pour service de garde d'enfants	1 150	511
Soutien des bénévoles	235	40
Matériel de cours	181	1 336
	38 273 \$	25 818 \$

ANNEXE D		
SALAIRES ET SOUS-TRAITANTS		
Salaires et avantages sociaux	320 539 \$	310 908 \$
Sous-traitants	81 667	47 179
Sensibilisation	74 638	60 664
Programmation	67 732	63 867
Honoraires professionnels	18 560	22 863
	563 136 \$	505 481 \$

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
ANNEXE E		
ADMINISTRATION		
Loyer	62 890 \$	58 867 \$
Télécommunications	13 594	17 860
Services publics	13 435	11 646
Assurances	13 397	13 511
Entretien et réparations	9 270	7 320
Publicité et promotion	8 862	2 967
Frais de bureau	7 287	4 002
Ententes de service	5 891	6 316
Frais bancaires et traitement de paiements	993	1 000
Frais de représentation	778	321
Développement professionnel	699	199
Frais d'affranchissement	-	19
	137 096 \$	124 028 \$

CERTIFICATE *of* SIGNATURE

REF. NUMBER
CEYVZ-IZG8F-PDMVP-YHUDB

DOCUMENT COMPLETED BY ALL PARTIES ON
19 JUN 2026 13:50:04
AMERICA/NEW YORK

SIGNER

JESSICA WEISS

EMAIL
DIRECTOR@WIWC.CA

TIMESTAMP

SENT
15 JUN 2026 18:31:36

VIEWED
15 JUN 2026 18:52:47

SIGNED
19 JUN 2026 13:50:04

SIGNATURE



IP ADDRESS
192.226.168.16

LOCATION
POINTE-CLAIRE, CANADA

RECIPIENT VERIFICATION

EMAIL VERIFIED
15 JUN 2026 18:52:47

